

Cinq cent neuvième séance du conseil de la Municipalité régionale de comté des Sources, séance extraordinaire tenue à la salle du GYM A21, au 309, rue Chassé, à Val-des-Sources, le mercredi 25 mars 2026, à 17 h 30.

PRÉSENCES

DANVILLE

HAM-SUD

SAINT-ADRIEN

SAINT-CAMILLE

SAINT-GEORGES-DE-WINDSOR

VAL-DES-SOURCES

VAL-DES-SOURCES

WOTTON

Directeur général et greffier-trésorier

Chargée de projet en communication

Greffière adjointe

Mme Martine Satre

M. Serge Bernier

Mme Émilie Windsor

M. François Pinard

M. René Perreault

M. Hugues Grimard

Mme Isabelle Forcier, représentante

Mme Geneviève Rodrigue, substitut

M. Frédéric Marcotte

Mme Stacy Olivier

Mme Hakima Slimani

ABSENCES

WOTTON

M. Jocelyn Dion

Le tout sous la présidence de M. Hugues Grimard, préfet et maire de la Ville de Val-des-Sources.

MOT D'OUVERTURE

La séance s'ouvre par le mot de bienvenue du préfet, M. Hugues Grimard.

2026-03-12659

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT l'ordre du jour de la séance remis aux membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. René Perreault
et appuyé par la conseillère Mme Martine Satre

ET RÉSOLU,

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité.

2026-03-12660

AJOURNEMENT TEMPORAIRE DE LA SÉANCE

À 17h32, le préfet, M. Hugues Grimard, informe les membres ainsi que les citoyens présents que la séance doit être ajournée temporairement pour une durée approximative de 30 minutes.

Il est proposé par la conseillère Mme Isabelle Forcier
et appuyé par la conseillère Mme Martine Satre

D'AJOURNER temporairement la séance.

Adoptée à l'unanimité.

À 17h57, la séance est reprise sous la présidence du préfet, M. Hugues Grimard, avec quorum.

MRC ADMINISTRATION

2026-03-12661

SIGNATURE DE L'ENTENTE DE PARTICIPATION DANS LE CADRE DU PROJET SOLAIRE DE VAL-DES-SOURCES

CONSIDÉRANT qu'Hydro Québec a lancé en date du 6 mai 2025, un appel d'offres (A/O 2025-01) en vue de l'acquisition d'un bloc d'électricité de 300 MW produite à partir d'une source solaire (ci-après l'« Appel d'offres »);



CONSIDÉRANT qu'afin de répondre aux besoins exprimés par l'Appel d'offres, BluEarth entend développer, de concert avec la municipalité régionale de comté des Sources (ci-après la « MRC des Sources ») et les communautés Abénakis, un projet solaire d'une puissance envisagée d'environ 18 MW, dont le parc sera implanté sur le territoire de la MRC des Sources (ci-après le « Projet solaire »);

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources a un intérêt à participer au Projet solaire dans le cadre de l'Appel d'offres, en tant que partenaire communautaire, conjointement avec les communautés Abénakis (la « Communauté autochtone »), de concert avec BluEarth;

CONSIDÉRANT que les municipalités de Ham-Sud, Saint-Adrien, et Saint-Georges-de-Windsor, les villes de Val-des-Sources et de Danville ainsi que la MRC des Sources ont entamé des démarches en vue de former une régie intermunicipale afin d'exercer conjointement les compétences qui leur sont conférées par les articles 17.1 et 111 de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, c. C-47.1), notamment en matière d'exploitation d'une entreprise produisant de l'électricité à partir d'une source d'énergie renouvelable;

CONSIDÉRANT que cette régie intermunicipale est en attente de l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation quant à sa constitution;

CONSIDÉRANT que suivant sa constitution officielle, les droits détenus par la MRC des Sources découlant de l'entente de participation à intervenir avec BluEarth seront transférés à la régie intermunicipale à être constituée;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources a mené des négociations dans le cadre du Projet solaire;

CONSIDÉRANT que la teneur de ces négociations a été confirmée dans l'entente de participation qui fut travaillée avec les membres de la Régie de l'Énergie des Sources accompagnée par l'équipe de la MRC ainsi que l'équipe juridique de la FQM;

CONSIDÉRANT qu'une revue diligente du plan d'affaires proposé par le promoteur, de l'entente de participation ainsi que de son modèle financier a été réalisée par la firme comptable indépendante MNP, et qu'à l'issue de cette analyse, les membres de la Régie de l'Énergie des Sources ont formulé une recommandation favorable à la poursuite du projet;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Serge Bernier
et appuyé par la conseillère Mme Isabelle Forcier

ET RÉSOLU,

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE la MRC des Sources confirme sa satisfaction à l'égard du contenu de l'Entente de participation.

QUE la MRC des Sources autorise le préfet, M. Hugues Grimard, et le directeur général et greffier-trésorier, M. Frédéric Marcotte, à signer l'Entente de participation et tout document y étant lié ou à accomplir toute formalité découlant de l'Entente de participation.

QUE la MRC des Sources soit autorisée à effectuer toute formalité nécessaire afin de donner effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2026-03-12662

INTENTION DE PARTICIPATION À UNE ENTREPRISE EXPLOITANT UN PROJET DE PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ À PARTIR D'UNE SOURCE D'ÉNERGIE SOLAIRE

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la *Loi sur les compétences municipales*, les municipalités possèdent une compétence relativement à leur participation à des projets de production d'électricité provenant d'une source d'énergie renouvelable;

CONSIDÉRANT qu'Hydro Québec a lancé en date du 6 mai 2025, un appel d'offres (A/O 2025-01) en vue de l'acquisition d'un bloc d'électricité de 300 MW produite à partir d'une source solaire (ci-après l'« Appel d'offres »);

CONSIDÉRANT qu'afin de répondre aux besoins exprimés par l'Appel d'offres, BluEarth entend développer, de concert avec la municipalité régionale de comté des Sources (ci-après la « MRC des Sources ») et les communautés Abénakis, un projet solaire d'une puissance envisagée d'environ 18 MW, dont le parc sera implanté sur le territoire de la MRC des Sources (ci-après le « Projet solaire »);

CONSIDÉRANT que les municipalités de Ham-Sud, Saint-Adrien, et Saint-Georges-de-Windsor, les villes de Val-des-Sources et de Danville ainsi que la MRC des Sources ont entamé des démarches en vue de former une régie intermunicipale afin d'exercer conjointement les compétences qui leur sont conférées par les articles 17.1 et 111 de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, c. C-47.1), notamment en matière d'exploitation d'une entreprise produisant de l'électricité à partir d'une source d'énergie renouvelable;

CONSIDÉRANT que cette régie intermunicipale est en attente de l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) quant à sa constitution;

CONSIDÉRANT qu'étant donné que la régie intermunicipale n'est pas encore formée, la MRC des Sources agit à titre de partenaire communautaire dans le Projet solaire en remplacement de la régie intermunicipale à être constituée;

CONSIDÉRANT que, suivant sa constitution officielle, les droits détenus par la MRC des Sources découlant de l'entente de participation à intervenir avec BluEarth seront transférés à la régie intermunicipale à être constituée;

CONSIDÉRANT qu'à cette fin, une entreprise sera formée pour exploiter le Projet solaire dans l'éventualité où le Projet solaire était sélectionné aux termes du processus de l'Appel d'offres;

CONSIDÉRANT que l'article 111.1 de *Loi sur les compétences municipales* prévoit qu'une municipalité régionale de comté doit, si elle désire exploiter une telle entreprise, adopter une résolution annonçant son intention de le faire et qu'une copie de cette résolution doit être notifiée à chacune des municipalités locales dont le territoire est compris dans le sien;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. René Perreault
et appuyé par la conseillère Mme Martine Satre

ET RÉSOLU,

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE la MRC des Sources souhaite former une entreprise afin d'exploiter le Projet solaire en remplacement temporaire de la régie intermunicipale à être constituée dans l'éventualité où celui-ci était sélectionné aux termes du processus de l'Appel d'offres.

QUE suivant la constitution officielle de la régie intermunicipale, les droits détenus par la MRC des Sources découlant de l'entente de participation à intervenir avec BluEarth seront transférés à la régie intermunicipale à être constituée.

QU'une copie de la présente résolution soit notifiée à chacune des municipalités locales faisant partie de la MRC des Sources.

QUE la direction générale est autorisée à effectuer toute formalité nécessaire afin de donner effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2026-03-12663

SIGNATURE DE LA SOUMISSION DANS LA CADRE DU PROJET SOLAIRE DE VAL-DES-SOURCES

CONSIDÉRANT qu'Hydro Québec a lancé en date du 6 mai 2025, un appel d'offres (A/O 2025-01) en vue de l'acquisition d'un bloc d'électricité de 300 MW produite à partir d'une source solaire (ci-après l'« Appel d'offres »);

CONSIDÉRANT qu'afin de répondre aux besoins exprimés par l'Appel d'offres, BluEarth entend développer, de concert avec la municipalité régionale de comté des Sources (ci-après la « MRC des Sources ») et les communautés Abénakis, un projet solaire d'une puissance envisagée d'environ 18 MW, dont le parc sera implanté sur le territoire de la MRC des Sources (ci-après le « Projet solaire »);



CONSIDÉRANT que la MRC des Sources a un intérêt à participer au Projet solaire dans le cadre de l'Appel d'offres, en tant que partenaire communautaire conjointement avec les communautés Abénakis, de concert avec BluEarth;

CONSIDÉRANT que les municipalités de Ham-Sud, Saint-Adrien, et Saint-Georges-de-Windsor, les villes de Val-des-Sources et de Danville ainsi que la MRC des Sources ont entamé des démarches en vue de former une régie intermunicipale afin d'exercer conjointement les compétences qui leur sont conférées par les articles 17.1 et 111 de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, c. C-47.1), notamment en matière d'exploitation d'une entreprise produisant de l'électricité à partir d'une source d'énergie renouvelable;

CONSIDÉRANT que cette régie intermunicipale est en attente de l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) quant à sa constitution;

CONSIDÉRANT que suivant sa constitution officielle, les droits détenus par la MRC des Sources découlant de l'entente de participation à intervenir avec BluEarth seront transférés à la régie intermunicipale à être constituée;

CONSIDÉRANT que le Projet solaire fera l'objet d'une soumission à être déposée en réponse à l'Appel d'offres (ci-après la « Soumission »);

CONSIDÉRANT que tous les partenaires impliqués dans le Projet solaire doivent signer la Soumission;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Mme Isabelle Forcier
et appuyé par la conseillère Mme Geneviève Rodrigue

ET RÉSOLU,

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE la MRC des Sources autorise le dépôt de la Soumission dans le cadre de l'Appel d'offres.

QUE la MRC des Sources adhère, sur la base des documents lui ayant été transmis, au plan de financement contenu à la Soumission.

QUE la MRC des Sources autorise le préfet, M. Hugues Grimard, et le directeur général et greffier-trésorier, M. Frédéric Marcotte, à signer la Soumission et tout document y étant lié, de même qu'à accomplir toute formalité en lien avec la Soumission.

QUE la MRC des Sources est autorisée à effectuer toute formalité nécessaire afin de donner effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2026-03-12664

AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT DANS LE CADRE DU PROJET SOLAIRE DE VAL-DES-SOURCES

AVIS DE MOTION

Projet de Règlement d'emprunt dans le cadre d'un projet solaire de Val-des-Sources

Conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (chapitre C-27.1), un avis de motion est par les présentes donné par M. Serge Bernier. Un projet de Règlement d'emprunt sera déposé à une séance subséquente pour présentation en vue de son adoption afin de financer la participation de la MRC des Sources dans le projet solaire de Val-des-Sources.

DONNÉ À VAL-DES-SOURCES, LE 25 MARS 2026.

Adoptée à l'unanimité.

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS (PRÉSENCE ET INSCRIPTION OBLIGATOIRE - 45 MINUTES)

Quatre citoyens sont présents dans la salle et aucun citoyen n'est en ligne.

Le préfet, M. Hugues Grimard, et le directeur général et greffier-trésorier, M. Frédéric Marcotte, répondent aux questions suivantes des citoyens dans la salle :

- M. Caroll McDuff, résident de la Ville de Danville, mentionne qu'un règlement d'emprunt est prévu dans le cadre du projet solaire de Val-des-Sources. Il demande, d'ici son adoption, s'il serait possible d'obtenir des informations détaillées sur les aspects financiers du projet, notamment les revenus anticipés, les profits et les dépenses pour chaque municipalité ainsi que pour la MRC. Il souhaite également connaître le montant approximatif du règlement d'emprunt. Enfin, il s'informe sur le degré d'engagement de la MRC dans ce processus et sur le moment à partir duquel il ne serait plus possible de se retirer du projet.

Ensuite, il aborde les recommandations du Comité consultatif sur la transition énergétique (CCTÉ). Il souligne que certains éléments semblent avoir été jugés satisfaisants, tandis que d'autres points n'auraient pas fait l'objet d'une prise de position par les membres. Il demande sur quels éléments se fonde l'évaluation selon laquelle ces aspects seraient satisfaisants. Il demande également à obtenir le procès-verbal des échanges concernant les deux conditions pour lesquelles les membres ne se seraient pas prononcés. Par ailleurs, il questionne la responsabilité financière liée au démantèlement du projet. Enfin, il souhaite savoir si les modalités entourant la gestion des bénéfiques et des redevances seront rendues publiques, et, le cas échéant, à quel moment.

Finalement, M. McDuff formule deux suggestions à l'intention des membres du conseil :

Suggestion #1 : Il propose d'ajouter une dixième condition aux neuf conditions gagnantes du Projet solaire. Cette condition viserait à assurer une meilleure information et participation citoyenne dès les premières phases d'élaboration d'un projet. Il souligne que, dans le cas présent, les citoyens n'auraient pas été suffisamment informés en amont, et que la mise en place d'un comité de suivi intervient seulement une fois le projet déjà avancé. Il recommande donc d'intégrer, à toutes les étapes de préparation, des activités d'information et d'échange avec la population, similaires à celles organisées par l'entreprise Bluearth, afin de permettre aux citoyens de bien comprendre les enjeux et de s'exprimer.

Suggestion #2 : Il suggère également que, d'ici l'acceptation du Projet solaire, la même approche soit adoptée, soit la tenue de rencontres d'information en présence des élus, où les citoyens pourraient échanger directement avec eux et obtenir des explications dans un cadre accessible et interactif. Il considère qu'il s'agit d'un moyen efficace d'informer la population et encourage fortement le conseil à mettre en place ce type d'initiative.

2026-03-12665

LEVÉE DE LA SÉANCE

La conseillère Mme Geneviève Rodrigue propose la levée de la séance à 18 h 23.

Adoptée à l'unanimité.

Hugues Grimard
Préfet

Frédéric Marcotte
Directeur général et greffier-trésorier